



Webinaires réglementation

Programme et cadre de la formation :

Intitulé : Webinaire de formation aux contraintes réglementaires qui s'imposent aux Conseillers agréés en fleurs de Bach dans le cadre de leur pratique.

Le programme de la formation et les objectifs pédagogiques : Ce stage permet de **prendre connaissance des grandes lignes de la réglementation qui s'impose aux conseillers agréés en fleurs de Bach en France**. Cette formation ne traite pas des différentes structures juridiques ou entrepreneuriales liées à l'installation du conseiller, mais explique les obligations réglementaires que doit respecter chaque conseiller dans le cadre de son travail en France. **A l'issue de la formation, le stagiaire dispose d'une véritable boîte à outils pour respecter la réglementation (modèle de facture, de conditions générales de ventes, de registre RGPD...)**. Cela apporte au stagiaire sécurité et efficacité.

Programme détaillé :

1er webinaire (durée 2h00)

1- L'activité de conseil

- Activité de conseil et pratique médicale
- Code de pratique du centre Bach
- Attestation de Conseiller agréé

2- Les obligations du Conseiller en Fleur de Bach

- Avoir souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle
- Adhérer à un organisme de Médiation
- Afficher les tarifs (exemple d'affichage)
- Remettre une facture (exemple de facture)
- La facturation électronique
- Rédiger et afficher des conditions générales de ventes (exemple de CGV)
- Protéger les données personnelles des clients (RGPD, Données sensibles, stockage des données) (exemple de registre d'activité)
- Faire signer par les clients une convention de consentement (exemple de convention)

2° webinaire (durée 2h00)

1- -La communication autour de l'activité de BFRP

- La communication autour de votre activité (vocabulaire, phrases à rappeler)
- Transparence et conformité de l'information du consommateur
- Droits à l'image et droits d'auteurs
- Affichage, site internet et réseaux sociaux
- Autorisation de témoignage

2- Que faire en cas de suspicion d'enfant maltraité ?

- Information sur l'aide sociale à l'enfance et le rôle des CRIP



3- Le flacon de mélange

- Préambule sur le contexte réglementaire lié au flacon.
- Pourquoi une procédure de traçabilité du flacon ?
- Statut réglementaire de la préparation
- Maîtrise du risque sécuritaire
- Procédure de préparation d'un mélange personnalisé d'éluxirs floraux dans le cadre d'un entretien

4- Questions/réponses

Pré requis : Cette formation s'adresse aux étudiants en fleurs de Bach qui sont en cours de formation niveau 3 ou aux conseillers agréés en exercice.

Moyens pédagogiques, encadrement : Catherine Foulonneau anime les deux webinaires. Elle est enregistrée sous le numéro de formateur 53351189635 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). Sa formation et son expérience en entreprise lui permettent d'animer un stage concret et opérationnel. Un dossier est envoyé à tout participant à l'issue de la formation. De nombreux exemples de documents sont donnés. Une véritable boîte à outils est expliquée et remise aux stagiaires. C'est un cours théorique avec vidéo-projection

Déroulement, durée : La durée de la formation est de Quatre heures (deux fois 2 heures sur 2 jours consécutifs). Elle a lieu tous les mois soit le matin et soit en fin d'après-midi.

Tarif : 90 euros TTC pour les 4 heures de webinaires.

Inscription : les stagiaires peuvent s'inscrire sur le site www.lafleurensoi.fr et s'inscrire en ligne ou par mail ou courrier. Une confirmation d'inscription est envoyée à chaque participant à réception de son inscription qui doit être accompagnée du règlement de la totalité du coût de la formation (90 euros TTC).

Celle-ci détaille : le déroulement exact de la formation, le format (réunion zoom), les dates et horaires précis.

Délai d'accès : la durée minimale entre la demande d'inscription et le début de la formation est de 5 jours

Nombre de stagiaires : maximum 10 personnes (pour pouvoir échanger et répondre aux questions).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Pour les personnes en situation de handicap, ou ayant des besoins particuliers, le contact préalable sera le moment pour identifier et anticiper les difficultés ou les besoins particuliers que vous pourriez avoir. Cet échange permettra d'adapter les conditions de la formation en mettant éventuellement en place des aménagements.

